



**rapport
annuel**



Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

Table des matières

- 3 **Mot de la présidente**
- 4 **Mot de la directrice générale**
- 5 **L'AAPPQ**
- 5 Mission, actions et valeurs
- 6 En chiffres
- 8 Une équipe engagée et impliquée
- 10 **Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte**
- 10 Agir sur le cadre législatif
- 11 Sensibiliser les donneurs d'ouvrages
- 12 **Promouvoir et documenter la profession**
- 12 Documenter la profession
- 13 Promouvoir les architectes en pratique privée
- 15 **Développer les services aux membres**
- 15 Formations
- 16 Conférences
- 17 Conseils et services
- 18 Avantages négociés
- 19 Vie associative
- 20 **Finances**
- 20 Produits
- 20 Charges
- 21 **L'année en bref**



Mot de la présidente

Ouvrir les portes et prendre place autour de la table

C'est avec enthousiasme et fierté que nous pouvons clore cette année, tant le travail accompli par l'AAPPQ pour valoriser la pratique privée de l'architecture a été important. L'Association se professionnalise, s'outille et se développe pour devenir une voix incontournable dans l'industrie de la construction.

Bien sûr nous relevons toujours des clauses sévères dans les appels d'offres et la tarification de nos honoraires stagne malgré une complexification des projets et une responsabilité accrue des architectes. Nous constatons encore des pratiques contractuelles préjudiciables et la prédominance du facteur prix au détriment de la qualité reste trop présente... Tous ces éléments démontrent que la pratique privée de l'architecture est difficile et que la vulnérabilité économique des bureaux est réelle, au détriment de la qualité de notre environnement bâti.

Dans ce contexte délicat, l'AAPPQ a été très active cette dernière année. Exercices d'analyses détaillées sur la pratique et les services d'architecture, élaboration de messages clés, coordination d'études complémentaires externes : l'Association s'est équipée pour documenter la pratique privée de l'architecture et affuter ses arguments afin d'être prête pour ses représentations auprès des donneurs d'ordres et des législateurs. L'année dernière, nous vous présentions un plan d'actions ambitieux qui devait amorcer la mise en place de relations durables avec les donneurs d'ordres. L'AAPPQ, grâce à l'implication et au travail intensif de ses comités, ses porte-paroles, son conseil d'administration et son équipe permanente, a réussi à ouvrir de nombreuses portes pour entreprendre un dialogue. Comme jamais, l'Association a initié un travail collaboratif avec de nombreux interlocuteurs : le Président du Conseil du Trésor a accepté de lancer un groupe de travail officiel pour revoir le décret, une table d'échange régulière a été mise en place avec la Société Québécoise des Infrastructures, nous sommes consultés par l'Office des professions pour faire évoluer la Loi sur les architectes, et nous avons rencontré le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et l'Union des Municipalités du Québec pour sensibiliser les municipalités à l'inefficacité du système d'appel d'offres à deux enveloppes pour bénéficier du meilleur rapport qualité-prix.

Je suis persuadée que c'est en associant les clients et le législateur à nos réflexions et travaux que nous pourrons faire évoluer les manières de faire. Cette stratégie commence à porter ses fruits : nous avons aujourd'hui des espaces de discussion qui sont autant d'occasions de sensibiliser les donneurs d'ordres à la réalité de notre pratique et à l'importance d'investir pour un environnement bâti de qualité. Cette ouverture est également une opportunité pour être à l'écoute de leurs préoccupations, pour proposer des améliorations qui répondent à nos besoins respectifs.

La table est mise et il ne tient qu'à nous, architectes en pratique privée, d'alimenter la discussion et d'ouvrir d'autres portes. Chacun d'entre nous, dans l'exercice de son métier, est un potentiel messenger. Chaque rencontre avec un client est une occasion de faire connaître notre profession et de promouvoir le rôle primordial que nous jouons dans un projet de construction : nous avons le devoir d'expliquer nos choix, de partager notre expertise, de sensibiliser à l'importance de la qualité, et de rassurer en maîtrisant nos échéanciers et nos budgets. C'est en partageant notre vision de la profession, chacun à notre niveau, que nous pourrons, petit à petit, faire évoluer les mentalités. L'AAPPQ est dans ce sens le vecteur de la solidarité professionnelle qui nous anime et que nous devons développer.

Je remercie profondément les membres bénévoles du conseil d'administration et des différents comités de travail, qui n'ont pas compté leurs heures pour défendre et promouvoir notre profession, ainsi que l'équipe permanente. Je remercie également les partenaires fidèles et nouveaux de l'Association, dont le soutien est essentiel à l'action quotidienne de l'AAPPQ.

Sylvie Perrault
Présidente



Mot de La directrice générale

Bâtir sur des fondations solides

La force d'une association professionnelle, ce sont ses membres. Avec près de 650 architectes patrons représentant 380 firmes québécoises, l'AAPPQ s'appuie aujourd'hui sur un réseau solide et bénéficie d'une large représentativité pour être crédible et audible. Depuis sa création en 1977, l'Association s'est construite sur l'implication bénévole remarquable de ses membres, coordonnée et gérée par une permanence réduite. Un engagement constant qui a amené l'Association où elle est aujourd'hui : une organisation reconnue, qui représente et défend les intérêts des bureaux d'architectes, agissant au quotidien pour améliorer leurs conditions d'engagement et de pratique, et valoriser leur rôle au cœur de la qualité de notre environnement bâti.

Si l'implication bénévole est essentielle, elle ne peut être la seule garante de la pérennité d'une association et l'efficacité de son travail est dépendante d'une structure opérationnelle stable et professionnelle. Depuis mon arrivée au printemps 2014 au poste de directrice générale, j'ai amorcé une consolidation et un meilleur arrimage de toutes les instances de l'Association, de son conseil d'administration à l'assemblée générale, en passant par l'équipe permanente. L'objectif : renforcer les fondations de l'AAPPQ pour lui assurer un développement fonctionnel, harmonieux et durable. Ces derniers 18 mois, nous avons donc doté l'Association d'un pilotage stratégique à moyen et long terme, orienté sur l'atteinte de résultats concrets. La stabilisation et la professionnalisation de l'équipe permanente ont également été une priorité, assurant une continuité dans les travaux de l'Association et lui permettant de capitaliser sur une expertise interne. En approfondissant la connaissance des enjeux et des besoins des membres, nous avons entrepris une démarche de développement des services, quels que soient la taille des bureaux et leurs types de clientèle, pour faciliter leur pratique professionnelle et les accompagner dans la gestion de leur entreprise. L'élaboration d'un portrait le plus complet possible de notre secteur d'activité

et de la réalité économique des firmes a également été initiée, pour nous permettre de suivre leur évolution et d'adapter nos actions. Enfin, grâce à une gestion rigoureuse, l'Association peut maintenant réfléchir sereinement à son développement et se donner la capacité d'agir.

Les défis que l'AAPPQ doit relever ces prochaines années restent immenses. Pour améliorer les conditions de pratique et d'embauche des architectes en pratique privée, et faire reconnaître leur rôle et leur travail, il faut sensibiliser les donneurs d'ordres et les potentiels clients. C'est un travail de longue haleine, qui requiert une implication continue et un travail collaboratif avec les différents partenaires du secteur et les décideurs. Ce travail s'appuie sur le tissage serré d'un réseau de plus en plus étendu de donneurs d'ordres, clients et partenaires. Il s'agit de saisir chaque opportunité pour communiquer notre message sur le nécessaire investissement dans la qualité architecturale. Si nous avons amorcé ce travail ces dernières années et que nous commençons à avoir des résultats concrets avec la mise en place de groupes de travail et d'échange, nous devons maintenant consolider ces relations et les développer. Ce n'est qu'en documentant, promouvant et valorisant la profession que nous pourrons, jour après jour, influencer les donneurs d'ordres et leur faire comprendre le rôle essentiel de l'architecte dans notre société.

Je tiens à remercier les membres pour leur enthousiasme et leur conviction, les administrateurs pour leur implication et leur soutien et mon équipe pour sa compétence et sa polyvalence.

Lyne Parent
Directrice générale

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au service de la qualité de notre cadre bâti.

Raison d'être

Organisme à but non lucratif créé en 1977, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les intérêts de près de 400 firmes d'architecture de toutes tailles, auprès des donneurs d'ordres et des pouvoirs publics.

Ses objectifs

- Améliorer les modalités d'appels d'offres et les conditions de pratique privée de la profession d'architecte ;
- Documenter et promouvoir la profession d'architecte ;
- Offrir des services professionnels à ses membres.

Ses actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant **qu'instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères ainsi que les villes et municipalités, pour **améliorer les lois**, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports, représentations.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des bâtiments et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrages pour les sensibiliser.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.
- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes** en pratique privée : publication et large diffusion du manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, etc.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie** de la construction : ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, etc.
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes membres** pour un exercice optimal de leur pratique et de la gestion de leur entreprise : contrat type, formations, assurances, conseils, etc.

Sa mission : renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principaux garants de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Ses valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : seule une pratique intègre de l'architecture pourra effacer la crise de confiance que vit l'industrie de la construction. En tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation est au cœur de sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.



L'AAPPQ en chiffres

380

bureaux d'architectes membres

représentés
par :

643

architectes patrons ou associés

Nombre d'employés :

81%

des firmes membres
ont moins de 11 employés

- 46,5%** → 1 à 2 employés
- 34,5%** → 3 à 10 employés
- 11,5%** → 11 à 25 employés
- 3,5%** → 26 à 35 employés
- 1,5%** → 36 à 50 employés
- 1%** → 51 à 75 employés
- 1,5%** → plus de 76 employés

Répartition régionale :

- 47,7%** → Montréal et Laval
- 15,7%** → Montérégie
- 12,1%** → Québec
- 6%** → Laurentides
- 18,6%** → Autres régions

Une équipe engagée et impliquée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration formé d'architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'AAPPQ est composé de 14 membres : 13 membres élus, représentant leur région, ainsi que le(a) président(e) sortant(e), membre d'office.

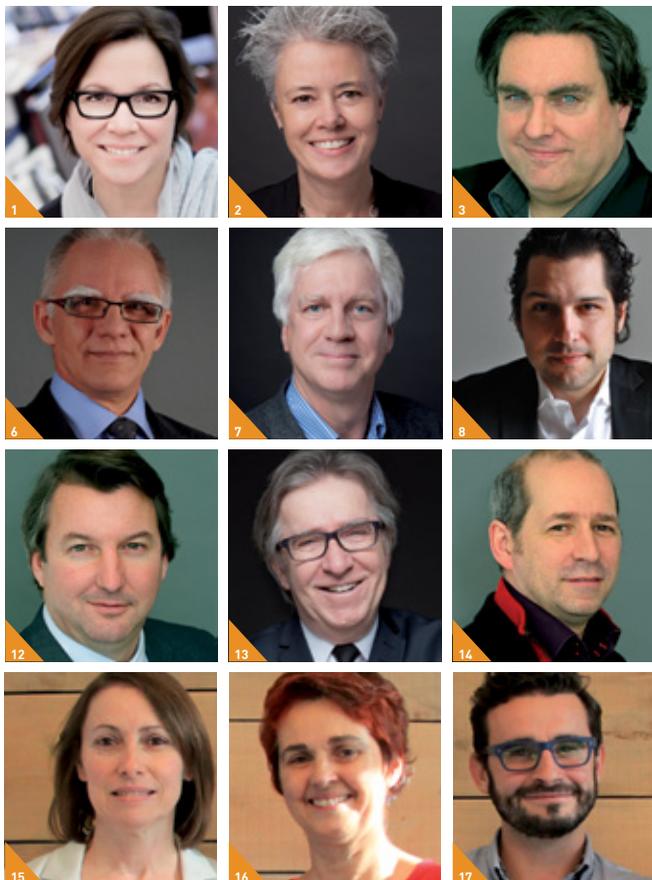
Le conseil d'administration 2014-2015 est composé de :

- 1- **Sylvie Perrault** (Atelier Urban Face), présidente – Région de Montérégie
- 2- **Anik Shooner** (Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes), vice-présidente – Région de Montréal
- 3- **Richard A. Fortin** (Bisson Fortin, Architecture + Design), secrétaire-trésorier – Région des Laurentides
- 4- **Anne Carrier** (Anne Carrier Architecte), administratrice exécutive – Région de Québec
- 5- **Michel Broz** (Jodoin Lamarre Pratte Architectes), administrateur exécutif – Région de Montréal
- 6- **Marc Laurendeau**, président sortant
- 7- **Patrice Beauchemin** (GroupeA) – Région de Québec
- 8- **Jonathan Bisson** (Bisson et associés) – Région de Québec
- 9- **Raymond Gautier** (Espace Vital) – Région du Centre du Québec
- 10- **Sylvie Girard** (CGA Architectes) – Région de Montréal
- 11- **Gilles Maillé** (Yelle Maillé Architectes et Associés) – Région de Montréal
- 12- **François Mathieu** (Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes) – Région du Croissant Nord
- 13- **Claude Provencher** (Provencher Roy + Associés Architectes) – Région de Montréal
- 14- **Stéphán Vigeant** (Smith Vigeant Architectes) – Région de Montréal

L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'Association est composée de :

- 15- **Lyne Parent**, directrice générale
- 16- **Sylvie Beaucage**, adjointe administrative
- 17- **Julien Serra**, responsable des communications



Les comités de travail et porte-paroles

Différents comités sont mis en place afin de travailler sur les orientations données par le conseil d'administration. Ils permettent d'approfondir les réflexions sur des sujets particuliers, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations faites par les porte-paroles auprès des décideurs.

- **Comité règles et pratiques contractuelles**
Étudie l'évolution de la commande publique, de la pratique et des modes de réalisation des projets dans l'objectif d'élaborer une série de recommandations.
Anne Carrier, Sylvie Girard, François Martineau, Jean-François Parent, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Claude Provencher, Julien Serra, Anik Shooner.
- **Comité répertoire et sélection des projets**
Travaille aux orientations et au thème du répertoire annuel de l'Association :
Claude Fugère, Sylvie Perrault, Julien Serra
Sélectionne les projets publiés :
Claude Fugère, François Martineau, Jacques H. O'Keefe, Lyne Parent, Mélanie Robert
- **Comité décret**
Identifie les problèmes liés à l'application du décret encadrant le tarif d'honoraires des services d'architecture rendus au gouvernement. Propose des recommandations et alimente des analyses pointues.
Patrice Beauchemin, Michel Broz, Benoit Laforest, Sylvie Girard, Anne Lafontaine, Gilles Maillé, François Mathieu, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Anik Shooner, Julien Serra
- **Comité formation**
Élabore des recommandations sur la programmation des activités de formation de l'Association.
Étienne Bernier, Suzanne Bergeron, Jonathan Bisson, Karine Dallaire, François Hogue, Mathieu Morel, Danuta Nadolska, Lyne Parent
- **Comité contrat tarif et contrat uniformisé**
Travaille sur le contrat standard AAPPQ et analyse les contrats de services professionnels des organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, et des villes et municipalités.
Alain Fournier, Claude Fugère, Marc Laurendeau, Alan Orton, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Leila Trabelsi
- **Comité financement et développement organisationnel**
Élabore des propositions pour développer l'Association et ses revenus.
Jonathan Bisson, Richard A. Fortin, Raymond Gautier, Gilles Maillé, François Mathieu, Lyne Parent, Stéphan Vigeant
- **Comité CCU**
Travaille à favoriser des pratiques exemplaires pour la qualité architecturale dans la mise en place et le fonctionnement des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU).
Pierre Cardin, Claude Létourneau, Jacques H. O'Keefe, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Stéphan Vigeant.
- **Comité des pairs**
Prend en charge les questions des membres qui sont complexes et qui demandent une expertise particulière en matière contractuelle, technique ou de partage d'expérience. Il accompagne également la direction générale pour traiter certaines demandes concernant les clauses sévères et abusives des appels d'offres.
Jacques Bélanger, Marc Laurendeau, Raymond Gautier, Richard A. Fortin, Sylvie Perrault, Réjean Savoie, Anik Shooner
- **Porte-paroles**
Représentent l'Association dans le cadre de rencontres ou groupes de travail externes.
 - Conseil du Trésor :
Gilles Maillé, Sylvie Perrault, Anik Shooner, Lyne Parent
 - Société Québécoise des Infrastructures (SQI) :
Michel Broz, Richard A. Fortin, Sylvie Perrault, Lyne Parent
 - Ministère des Affaires municipales :
Anne Carrier, Sylvie Perrault, Stéphan Vigeant, Lyne Parent
 - Office des professions :
Richard A. Fortin, Sylvie Perrault, Lyne Parent
 - Ministère de la Culture et des Communications :
Sylvie Perrault, Lyne Parent

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte

Reconnaître le rôle et le travail de l'architecte à sa juste valeur : une garantie de la qualité architecturale

Agir sur le cadre législatif

La pratique et les conditions d'embauche des architectes sont encadrées par de nombreuses lois, décrets et règlements. Cette année, l'Association s'est essentiellement concentrée sur deux d'entre eux : le projet modifiant la loi sur les architectes et le décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.

Loi sur les architectes

En juin 2013, le gouvernement déposait un projet de « Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées ». Ce projet proposait un nouveau cadre juridique pour diverses professions, dont l'architecture. Non adopté suite au déclenchement des élections, un nouveau projet a été remis au calendrier législatif en 2015. **Ce projet de loi devrait finalement être déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2016.** L'Association a demandé une rencontre auprès de l'Office des professions, chargé de préparer le texte du projet de loi, et a été reçue en septembre.

L'AAPPQ a donc préparé un argumentaire qui reprend des éléments développés dans le mémoire réalisé en février 2014 : si l'Association accueille favorablement l'intention du législateur de moderniser cette loi en renforçant le rôle de coordonnateur d'ensemble de l'architecte, elle a émis des propositions pour préciser les activités réservées à l'architecte, la définition de l'exercice de l'architecture, la coordination des différents professionnels ainsi que la surveillance des travaux. De plus, certains groupes de pression de l'industrie de la construction demandent à ce que les bâtiments visés par la partie 9 du Code national du bâtiment soient exclus des activités réservées à l'architecte. L'AAPPQ travaille donc à démontrer l'impact négatif d'une telle disposition sur la qualité du cadre bâti et sur la protection du public. L'Association travaille en étroite collaboration avec l'OAQ et le Fonds des architectes pour ce dossier.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

Rappelons que ce décret n'a pas été révisé depuis 1984 et qu'aucune indexation des taux horaires n'a été effectuée depuis 2009. L'Association travaille donc depuis plus d'un an sur ce dossier, afin d'obtenir du Conseil du trésor une révision correspondant à la réalité de la pratique d'aujourd'hui, qui a fortement évolué ces 30 dernières années. **L'AAPPQ a rencontré à deux reprises les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du trésor** responsables des marchés publics afin de leur présenter les recommandations et analyses effectuées par l'Association, tant sur les honoraires que sur la structure et le contenu des services du décret.

Ce travail a porté sur :

- Les honoraires à taux horaires, ceux-ci devant être adaptés à la réalité économique des firmes et des projets. Afin d'évaluer la juste valeur des services d'architecture, une firme spécialisée en rémunération a été mandatée par l'AAPPQ pour faire des analyses comparées.
- Les catégories de bâtiments, les deux catégories appliquées jusqu'à aujourd'hui ne reflétant plus la complexité et la diversité du domaine bâti.
- Les tranches de coûts de travaux dont les échelles ne correspondent plus à la réalité du marché.
- Les honoraires à pourcentage, pour qu'ils traduisent la complexité et la diversité des projets. Afin de compléter cette analyse, une firme de conseils a été mandatée pour compléter les travaux du comité en les comparant à des approches utilisées dans d'autres juridictions et en élaborant une enquête auprès des membres.
- La nature et l'envergure des services offerts, la réalité des firmes, mais aussi le rôle primordial qu'assume l'architecte en termes de coordonnateur d'ensemble.
- Une terminologie renouvelée, permettant de renforcer la compréhension commune des rôles, tâches et responsabilités des architectes.

Après avoir sollicité une rencontre auprès du Conseil du trésor, Monsieur Martin Coiteux, l'Association a rencontré ses adjoints afin que la révision du décret soit inscrite à l'agenda du ministère. **L'AAPPQ a reçu une confirmation de la mise en place d'un groupe de travail pour revoir le décret : l'Association sera partie prenante de cette table de négociation.**

Sensibiliser les donneurs d'ouvrages

Au-delà d'intervenir sur le cadre législatif, l'Association agit régulièrement pour sensibiliser les donneurs d'ouvrages publics et privés aux meilleures pratiques pour le choix d'une firme, basées sur la qualité et la confiance. L'AAPPQ a entrepris de nombreuses actions pour intervenir sur les appels d'offres et les contrats.

Dénoncer les clauses sévères et abusives des appels d'offres

Les membres adressent à l'Association les clauses dans les appels d'offres qui sont très sévères, contraires aux pratiques reconnues et même illégales.

L'Association, avec l'aide de son comité des pairs, analyse ces clauses et la permanence suggère aux donneurs d'ordres des modifications qui permettront d'attirer plus de soumissionnaires. Ces interventions ont amené plusieurs donneurs d'ouvrage à modifier des clauses ou à les retirer.

Cette année, **l'Association est intervenue près de 30 fois** auprès de municipalités, de commissions scolaires, d'universités, d'organismes parapublics ou privés. Les principaux abus constatés sont les pénalités et compensation exagérées, le non-respect des droits d'auteur, les demandes de garanties de soumission et d'exécution ou les responsabilités accrues engageant la responsabilité personnelle. L'AAPPQ constate également une recrudescence d'appels d'offres exigeant la reprise de plans.

17 rencontres du comité décret

Mise en place d'un groupe de travail Conseil du Trésor – AAPPQ pour la révision du décret

30 interventions pour modifier des clauses abusives

Table d'échange AAPPQ - SQI

Suite à la suggestion de l'AAPPQ, une table d'échange régulière a été mise en place avec la SQI afin de collaborer pour résoudre les problèmes rencontrés dans les appels d'offres et les relations contractuelles. Un groupe de travail a alors été formé pour faire évoluer les nouveaux documents contractuels uniformisés que la SQI souhaitait mettre en place. **Grâce au travail du comité contrat uniformisé et des porte-paroles de l'AAPPQ, la SQI a consenti à faire plusieurs modifications, dont :**

- Des assouplissements sur les effets des avis de redressement et l'éclaircissement du processus menant à leur émission.
- Des précisions concernant les fautes, erreurs ou omissions de l'architecte.
- La modification de termes sujets à une interprétation abusive.
- Des améliorations concernant les honoraires payables.

Le groupe de travail s'est ensuite concentré à **la préparation d'un guide d'interprétation du décret**, afin de limiter les interprétations restrictives de ce texte désuet. Ce guide comprendra notamment la liste des services de base et supplémentaires. Il sera finalisé pour la fin de l'année 2015. Le prochain chantier de la table d'échange sera de travailler sur les critères de sélection dans le cadre des appels d'offres.

Villes et municipalités

L'AAPPQ a mené plusieurs représentations auprès des instances municipales afin de les sensibiliser au rôle et au travail de l'architecte, qui, nous le constatons, sont encore largement méconnus. Des rencontres se sont tenues avec **l'Union des Municipalités du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**. L'objectif de ces rencontres : que l'octroi des contrats et la gestion des projets soient mieux adaptés au rôle de l'architecte mais surtout garant d'une qualité architecturale optimale. Il s'agissait principalement de :

- Discuter des conséquences du mode d'octroi de contrats en deux étapes, dont les modalités accordent une importance déterminante au prix.
- Proposer la collaboration de l'AAPPQ pour mieux définir et encadrer les critères de sélection.
- Sensibiliser aux problèmes rencontrés par les architectes et leurs clients avec les CCU.

En parallèle des représentations, le comité règles et pratiques contractuelles travaille à proposer des améliorations aux **processus et critères de sélection d'une firme d'architectes basés sur les compétences et la qualité**, permettant de favoriser :

- la qualité architecturale ;
- une saine concurrence entre les firmes, dans toutes les régions du Québec ;
- la transparence du processus de sélection ;
- l'émergence d'une relève en architecture privée.

Promouvoir et documenter la profession

Comprendre le rôle de l'architecte et l'évolution de sa pratique pour mieux les valoriser

Documenter la profession

Pour améliorer les collaborations entre architectes et donneurs d'ouvrages, l'Association travaille à mieux faire connaître la profession, sa pratique et l'ensemble du secteur, en documentant notamment ses impacts sociaux, économiques et culturels et mettant en place des actions de communication.

Repositionner l'architecte comme coordonnateur d'ensemble

Au cours des 30 dernières années, le contexte de la pratique de l'architecture a profondément changé au Québec. Les processus de gestion de la commande publique, parapublique et institutionnelle ont subi d'importantes modifications, fortement influencées par les préoccupations légitimes liées au contrôle des dépenses de fonds publics et à la reddition de comptes qui en découlent. Ces processus se sont considérablement complexifiés, avec pour conséquences une multiplication des étapes et des intervenants dans les projets. L'Association travaille à **identifier et documenter les pratiques de la commande publique qui érodent le rôle professionnel de l'architecte**, ne rencontrent pas l'objectif du contrôle des coûts et nuisent à la qualité architecturale des projets. Le comité règles et pratiques contractuelles a travaillé sur des messages clés pour mettre en valeur la qualité du cadre bâti et le rôle central de l'architecte dans le processus. L'évolution de la pratique et les impacts sur l'environnement bâti ont également été documentés. Ces arguments sont repris et déclinés dans les représentations que fait l'AAPPQ.

Élaborer un portrait fiable de l'architecture privée au Québec

L'AAPPQ se doit d'avoir un **portrait juste de l'architecture privée au Québec**. Depuis plus d'un an, l'Association a initié un travail de fond pour consolider et développer sa base de données permettant de recueillir des informations sur ses firmes membres. Ces données sont essentielles pour suivre l'évolution de la situation des bureaux d'architecture au Québec et de l'Association.

Promouvoir les architectes en pratique privée

L'objectif de l'AAPPQ est également de promouvoir le travail des architectes en pratique privée, en amont et en aval des projets : plusieurs outils sont disponibles pour positionner les firmes membres auprès des donneurs d'ordre publics et privés qui souhaitent avoir des références et pour mettre en avant les projets réalisés.

Le manuel de référence 2015

Véritable outil de promotion et vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes, le manuel de référence a plusieurs objectifs, dont le premier est de promouvoir les services professionnels des membres. Intégrant un répertoire, il présente des projets significatifs, en lien avec un thème défini. Cette année, l'Association a choisi de mettre en avant l'innovation dans le travail de l'architecte : **le manuel 2015 présente 25 projets sélectionnés par un comité composé de membres, parmi les 60 présentés**. Ils démontrent à quel point l'architecte est créateur de valeur et relève de nombreux défis en proposant des solutions innovantes et adaptées aux besoins des clients. Le manuel est aussi l'occasion de promouvoir **plus de 50 partenaires** fournisseurs de l'AAPPQ, qui soutiennent l'Association et sans qui sa publication ne serait pas possible : associations, produits, finitions, entrepreneurs, matériaux et métaux, services professionnels ou assurances.

Édité à 2 000 exemplaires, le manuel de référence est distribué à l'ensemble des membres qui peuvent s'en servir comme outil de communication, aux partenaires et donneurs d'ordres.

Un travail a été entrepris pour développer une version numérique de qualité et qui soit davantage intégrée au site Web.

Le site internet et les réseaux sociaux

Après avoir effectué un travail important de stabilisation technique, l'Association s'est attachée à enrichir le contenu et de s'en servir comme plateforme principale d'information de l'AAPPQ. La fréquentation du site a augmenté de plus de 150 % en un an et la page de recherche d'architectes est la section du site la plus visitée. L'Association travaille actuellement au développement du site Internet afin d'optimiser la recherche d'architectes et la visibilité des projets des membres. L'objectif est également d'offrir une section membres sécurisée.

Depuis mai 2014, l'AAPPQ est également présente sur les réseaux sociaux avec un **compte Twitter**, qui permet de relayer des informations pertinentes d'ici et d'ailleurs sur la qualité architecturale et le rôle de l'architecte.

Lancement du manuel de référence

Le lancement du manuel de référence de l'Association s'est tenu le 11 juin à l'Auberge Saint-Gabriel et a réuni plus de 130 personnes. Événement de réseautage entre les bureaux d'architectes, c'est aussi une occasion unique pour les membres de rencontrer les partenaires. Le thème du Manuel 2015, **l'architecte, au cœur de l'innovation**, a permis de mettre en avant le rôle de chef d'orchestre de l'architecte, coordonnateur multidisciplinaire des projets de bâtiments, exploitant ses expertises variées allant de la création à la gestion, en passant par la technologie ou la communication. Chaque année, l'AAPPQ honore une personnalité qui exerce un rôle primordial dans la valorisation du rôle de l'architecte dans notre société. Cette année, le **titre de membre honorifique a été attribué à Martin Houle**, directeur-fondateur de Kollektiv, pour sa contribution exemplaire à la promotion de la qualité architecturale.



**130 personnes présentes
au lancement du Manuel**

180 demandes de référence

**+ 150% : fréquentation du
site internet de l'AAPPQ
en un an**



Références au public

L'Association a répondu à près de 160 demandes de références au cours de l'année 2014–2015. Suite à l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande au minimum trois bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés. **60 % des requêtes concernaient le secteur résidentiel, 20 % le commercial et 16 % l'institutionnel.** L'Association s'est dotée de mécanismes qui favorisent le recours au talent local pour les projets en région : le code postal est utilisé comme paramètre de tri aléatoire. Parmi les résultats, l'Association valide que les expertises et la nature des mandats proposés soient arrimés. Ces appels sont aussi l'occasion de répondre aux nombreuses questions du public sur la nature des services d'un architecte et d'exposer les avantages, pour la réussite d'un projet de construction, de s'allier les services de firmes qualifiées et détenant une expertise en lien direct avec la nature des projets.

Le public peut également trouver un architecte correspondant à son besoin grâce au moteur de recherche du site Internet, qui permet de trouver une firme par expertises et localités. Cette section du site a connu une augmentation de fréquentation de plus de 100 % cette année.

Collaborations

L'Association siège à différents comités et groupes de travail d'organismes partenaires et d'institutions. Cette année, l'AAPPQ a collaboré activement avec le **Fonds des architectes**. Différentes réunions de travail avec l'**Ordre des architectes** ont également eu lieu, pour partager leurs visions respectives sur différents sujets, dont la Loi sur les architectes ou les CCU, ainsi que sur l'offre de formation. L'AAPPQ a également des relations avec l'**Association des firmes de génie-conseil** (anciennement AICQ) et **Architecture Canada**, initiant des passerelles pour résoudre les problèmes communs rencontrés par les architectes au Québec et ailleurs au Canada. L'AAPPQ est également présente sur différents comités de la **Régie du bâtiment du Québec** grâce à sa représentante, Sylvie Destroismaisons.

Développer les services aux membres

Faciliter leur pratique professionnelle et les accompagner dans la gestion et l'administration

Formations

L'Association a proposé, cette année, deux formations et trois conférences adaptées aux enjeux des architectes en pratique privée. Ces activités, développées sur mesure pour les membres, sont l'occasion d'acquérir une formation reconnue par l'OAQ.

Comment préparer et réussir vos présentations d'affaires ?

Proposée par Nicole Simard Communication, cette formation a fourni aux architectes des clés pour réussir leurs présentations de projets et entrevues afin de **positionner leur bureau dans le cadre d'un appel d'offres**. Plus précisément, le programme permettait de :

- prendre conscience de l'importance de l'impact personnel (voix et gestes) ;
- se préparer adéquatement pour mieux mettre en valeur son expertise ;
- mieux communiquer ses connaissances en évitant la surcharge d'informations et en s'adaptant à l'auditoire ;
- faire face à l'objection et défendre sa position ;
- utiliser adéquatement des outils de communication en affaires.

Comprendre le contrat standard et l'utiliser comme outil de communication et de négociation avec les donneurs d'ouvrages

Au-delà d'un document juridique, le contrat standard AAPPQ est aussi un outil stratégique que les architectes peuvent utiliser dans leurs négociations d'affaires, quel que soit le client, pour expliquer leurs services. L'avocat Me Samuel Massicotte et le professionnel des communications Pierre Cardinal ont donné aux membres une bonne compréhension des **dispositions clés du contrat standard afin de négocier au mieux leurs services**, mais aussi d'être outillé pour demander des modifications aux clauses déraisonnables rencontrées sur le marché. Proposée en format d'une journée, cette formation s'est tenue à Québec en juin 2015 et proposée en octobre à Montréal.

Conférences

Prévisions et perspectives d'affaires dans le domaine de la construction : impacts et conséquences pour les firmes

Comment s'explique la baisse anticipée d'activité dans l'industrie de la construction, pourquoi pourrait-elle se prolonger ? Quel sera son impact sur l'économie du Québec et sur les firmes d'architecture ? Est-il possible de quantifier cet impact ? L'AAPPQ a demandé à Charles Morissette, Économiste et directeur de la recherche et la documentation à la Commission de la construction du Québec, de présenter **ce déjeuner conférence qui a réuni 35 personnes** le 7 mai 2015.

Table-ronde : La compétitivité, oui, mais à quel prix ?

Réunissant deux associés de bureaux d'architectes et deux patrons de firmes de design d'intérieur, cette table-ronde, animée par Marc-André Carignan et organisée en collaboration avec l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec, a abordé **la question des choix de modèles d'affaires pour faire face à la compétitivité** : la taille et la localisation de son bureau, le nombre d'employés, le type de relation à entretenir avec ses clients, la qualité et la quantité de projets à accepter sur la table à dessin, etc. Cette activité a réuni plus de 50 personnes.

Architectes : quand vous inscrire au registre des lobbyistes ?

Les architectes en pratique privée sont souvent amenés à être en relation avec des représentants des institutions publiques, qu'ils soient élus ou fonctionnaires, au niveau municipal, gouvernemental ou parlementaire. Dans ce contexte, dans quelles circonstances les architectes doivent-ils s'inscrire au registre des lobbyistes dans l'exercice de leur profession ? Organisée en marge de l'assemblée générale annuelle de l'AAPPQ, cette conférence du commissaire au lobbyisme a permis de **faire le point sur les règles qui encadrent les activités de lobbyisme et sur les situations visées par la Loi** qui imposent à l'architecte de s'inscrire au registre des lobbyistes.

2 formations et 3 conférences

45 réunions (comités, CA et CE)

**+ de 40 bénévoles
membres impliqués**



Conseils et services

L'AAPPQ offre des services concrets aux bureaux d'architectes membres pour les soutenir dans leur pratique professionnelle.

Contrat standard AAPPQ

Un contrat standard, révisé régulièrement, est proposé gratuitement aux membres, incluant une vérification légale et la mise à jour des tarifs. Une version anglaise du contrat a également été produite et est disponible depuis novembre 2014.

Conseils aux membres

L'AAPPQ reçoit beaucoup d'appels et de courriels de membres qui demandent des conseils sur des **questions contractuelles, de gestion ou d'affaires**. Un grand nombre de demandes ont été traitées par l'équipe permanente et par les membres du comité des pairs. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, qui concernent la majorité des demandes, les ententes de consortiums entre architectes et les ententes contractuelles avec des ingénieurs font aussi partie des demandes récurrentes. L'AAPPQ collabore également avec le Fonds des architectes et l'OAQ pour répondre à certaines demandes qui touchent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie des architectes.

Avantages négociés

L'AAPPQ a signé des ententes négociées afin d'offrir aux membres des avantages économiques et sociaux intéressants, en assurance collective, services financiers ou assurance entreprise et auto-habitation.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec Les conseillers en avantages sociaux SAGE. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). **Cette assurance collective est maintenant offerte aux bureaux qui ont 2 employés ou plus.**

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de la Financière des professionnels, les bureaux membres peuvent bénéficier des services de gestion financière à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et les honoraires avantageux.

Assurance entreprise / auto-habitation

Depuis deux ans, les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une nouvelle entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe une place importante dans le cadre de la mission de l'Association. Sont notamment concernés le financement, le développement organisationnel, la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques et la gouvernance ou encore la coordination des différentes réunions et des travaux.

Gouvernance et financement

Cette année, ce sont 9 réunions du conseil d'administration et du comité exécutif qui se sont tenues. Le CA se réunit tous les trimestres et le CE au besoin.

Afin d'assurer une continuité des travaux stratégiques de l'Association et de maintenir un bon équilibre entre expérience et relève, le conseil d'administration a adopté une modification réglementaire afin que les mandats des administrateurs soient dorénavant de deux ans et renouvelables en alternance. L'AAPPQ a également entamé une réflexion sur son développement et son financement.

Le conseil d'administration et l'équipe permanente se sont réunis pour une journée de type Lac-à-l'épaule, dont l'objectif était de consolider et valider les orientations stratégiques de l'AAPPQ en lien avec les donneurs d'ordre publics, en termes de stratégies de représentations, de définition des messages et des positions de l'AAPPQ et d'identification des outils à développer pour appuyer les messages et les actions.

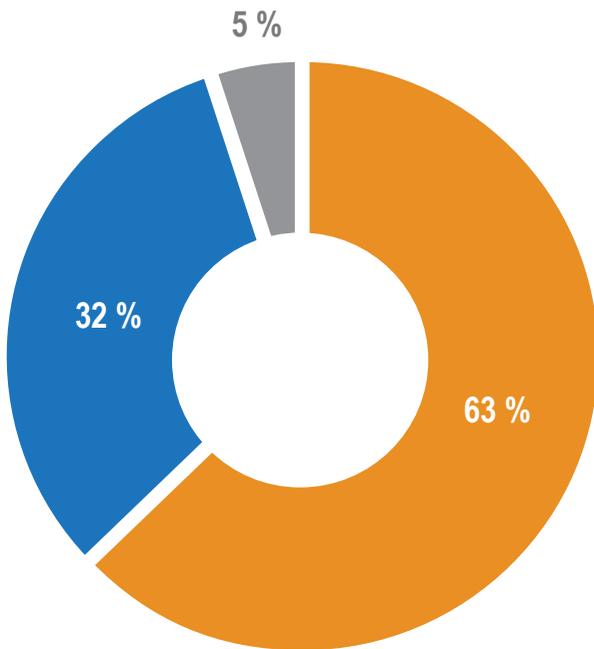
L'assemblée générale annuelle est un moment importante pour la gouvernance de l'Association. Celle de 2014 s'est tenue le 7 novembre au Musée des beaux-arts de Montréal et a réuni une soixantaine de membres. Cette journée d'échanges a été l'occasion de proposer une conférence du commissaire au lobbying en matinée. L'après-midi a été consacrée à la présentation du bilan des activités de l'année et du plan d'action 2014-2017. Elle s'est terminée par une discussion sur les clauses sévères et abusives des contrats, l'élection des administrateurs et la présentation du projet de politique nationale de l'architecture par l'OAQ.

Coordination des comités et des travaux

L'Association coordonne les travaux des comités. **35 rencontres des différents comités et groupes de travail ont été organisées.** La révision du décret, les travaux avec la SQI et l'évolution des pratiques contractuelles ont été au cœur des activités de concertation. Les membres de ces comités et la permanence de l'Association ont également assuré la coordination des travaux réalisés par des experts économiques externes, dont la finalisation de l'étude sur les taux horaires du décret et le début de l'analyse des honoraires à pourcentage.

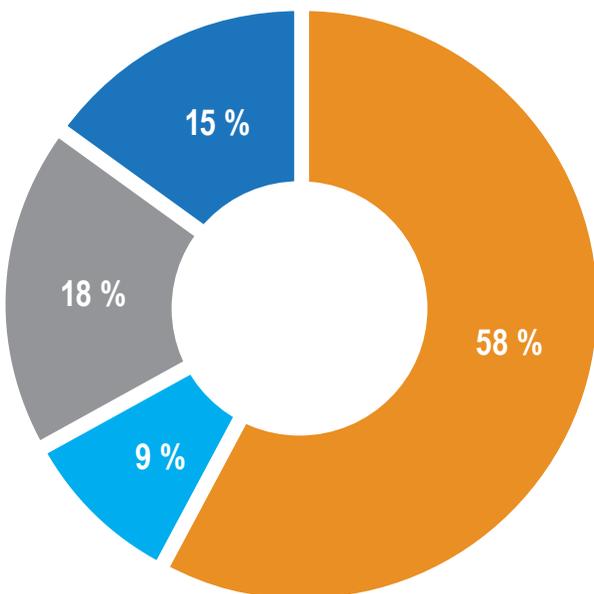


Finances



Produits

- Cotisations et formations : cotisations annuelles des membres et cotisations extraordinaires, frais d'inscription aux formations
- Publicités et commandites : publicité dans le manuel et le site internet, commandites d'événements
- Autres : ventes, intérêts et dividendes, etc.



Charges

- Vie associative et services aux membres : frais de l'assemblée générale, de réunions du conseil d'administration et des comités de travail, et de formation, honoraires des professionnels supportant les travaux stratégiques
- Promotion et représentations : rapport annuel, publications, manuel de référence et frais de représentation
- Frais administratifs et de fonctionnement : locaux, communications, fournitures, assurances et banques, etc.
- Ressources humaines et professionnelles : salaires et avantages sociaux du personnel et autres honoraires professionnels

L'année en bref

2014

Septembre

- Plusieurs rencontres entre les directions générales de l'AAPPQ, de l'OAQ et du Fonds des assurances sur des sujets communs : clauses sévères, CCU, politique nationale de l'architecture, prévention des litiges, etc.

Octobre

- Début des rencontres bimensuelles du comité décret
- Rédaction du rapport annuel
- Modifications des statuts et règlements de l'Association instaurant des mandats de deux ans renouvelables en alternance pour les administrateurs

Novembre

- Assemblée générale annuelle
- Élection du comité exécutif de l'AAPPQ
- Finalisation du rapport sur les taux horaires du décret

Décembre

- Mise en place de la Table d'échange régulière AAPPQ-SQI
- Rencontre avec le responsable des marchés publics du Conseil du Trésor
- Élaboration de messages clés sur la qualité architecturale, le rôle de l'architecte et l'évolution de la pratique

2015

Janvier

- Journée Lac-à-l'épaule pour le conseil d'administration
- Début des travaux avec la SQI sur les documents contractuels standards

Février

- Début de la production du Manuel de référence et de la sollicitation des partenaires
- Rencontre avec l'Union des Municipalités du Québec

Mars

- Élaboration d'un rapport sur la nécessaire révision du décret
- Rencontre avec le Secrétariat du conseil du Trésor

Avril

- Rencontre du comité CCU
- Rencontre du comité de sélection des projets du Manuel de référence

Mai

- Table ronde sur la compétitivité des bureaux, en collaboration avec L'APDIQ
- Conférence sur les perspectives économiques dans le domaine de la construction

Juin

- Lancement du Manuel de référence
- Formation sur le contrat standard comme outil de négociation à Québec
- Formation sur les clés de présentations d'affaires réussies à Montréal

Juillet

- Début du mandat pour l'étude approfondie sur les honoraires à pourcentage

Août

- Début du travail sur les critères et processus de sélection des firmes d'architectes

Crédits

Rapport annuel 2015

- Couverture :** Centre de collaboration MiQro Innovation (C2MI)
MENKÈS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX
Architectes + Cimaïse – en consortium
Photo : Marc Cramer
- Pages 3 et 4 :** Photos : Fany Ducharme
- Page 7 :** Collège Saint-Louis
Marosi Troy + Jodoin Lamarre Pratte – en consortium
Photo : Stéphane Groleau
- Page 8 :** Photos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 13 : Fany Ducharme
Photos 3, 12, 14 : RoyMaj
- Page 13 :** Photo : Rachel Côté
- Page 14 :** Siège social de la Caisse Desjardins de Lévis
ABCP Architecture + Anne Carrier Architecte – en consortium
Photo : Stéphane Groleau
- Pages 15 et 16 :** Photos : Julien Serra
- Page 17 :** Centre de Découverte du parc national du Mont-Tremblant
Smith Vigeant Architectes
Photo : Stéphane Brugger
- Page 18 :** Bureaux STGM
St-Gelais Montminy (STGM) architectes
Photo : Stéphane Groleau
- Page 19 :** Photo : Julien Serra
- Page 23 :** Centre communautaire Lebourgneuf
CCM2 Architectes
Photo : Dave Tremblay

Conception graphique et mise en page | Studio créatif Coloc — www.coloc.coop





Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1
Tél. : 514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca
www.aappq.qc.ca

 [@ArchitectesQC](https://twitter.com/ArchitectesQC)